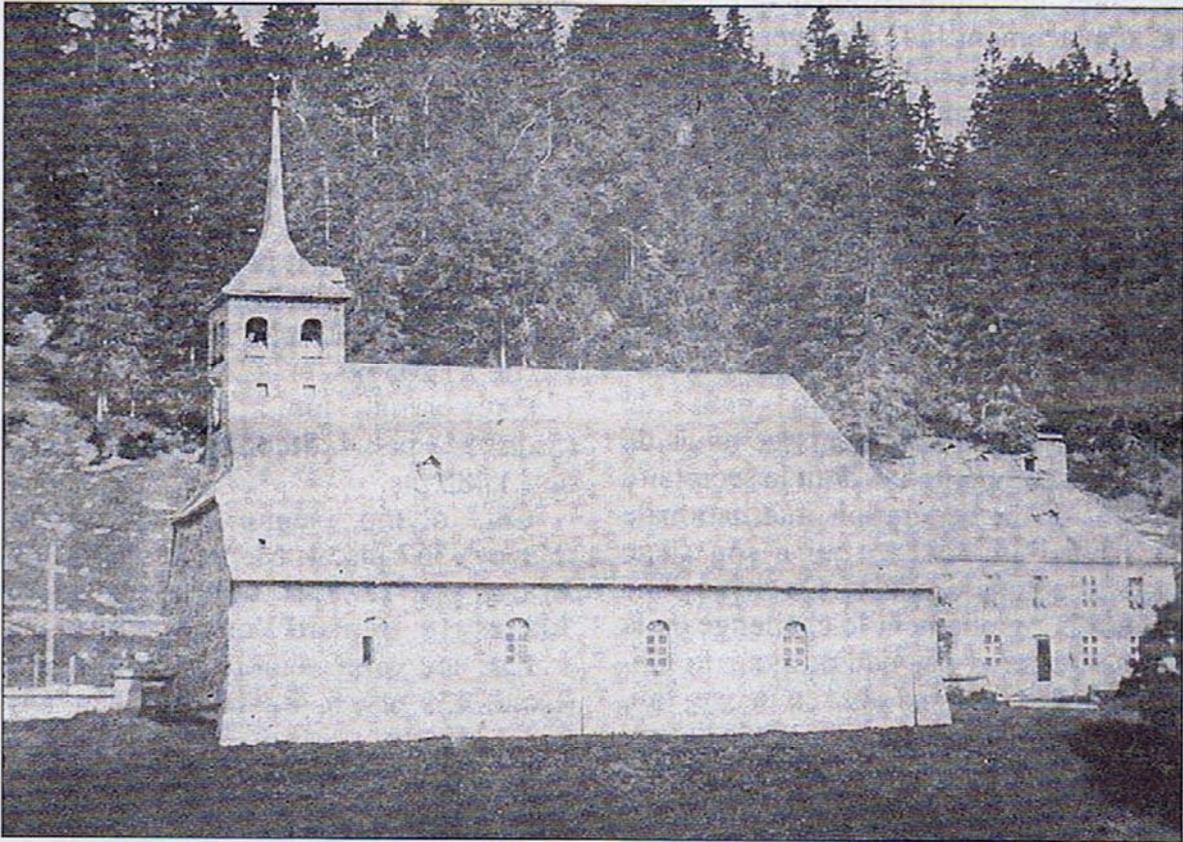


## Histoire de la construction de la deuxième église du Sentier racontée par le Juge Nicole<sup>1</sup>



*De 1723 à l'incendie de 1898, le deuxième temple du Sentier présentait cet aspect.*

Coll. Charles Emile Dépraz

§. 90.

**C'est dans ce tems-là que la commune du Chenit se trouva ,  
par une suite de l'accroissement de ses habitans, dans le cas  
d'entreprendre un édifice de grandeur suffisante pour servir**

9

---

<sup>1</sup> Jacques-David Nicole, Recueil historique sur l'origine de la Vallée du Lac-de-Joux, Lausanne, 1840 –  
manuscrit de 1785

aux assemblées religieuses. J'ai cru devoir faire mention de cet événement avec un peu de détail, comme on le verra dans la narration suivante, que j'ai tirée d'un mémoire que feu le juge Daniel Nicole, mon père, qui eut beaucoup de part à la direction de ce bâtiment, en avoit mis par écrit. Le premier temple du Chenit, bâti en l'année 1612, étoit très-beau, pour avoir été fait dans ce tems-là, et dans un païs dont les habitans n'étoient pas encore civilisés; mais, actuellement, il ne pouvoit plus contenir la moitié du monde de la paroisse, vu que, par la faveur du Très-Haut, le nombre des communiers s'étoit si fort accru que, sans compter ceux qui étoient sortis de cette commune, pour s'établir dehors, il se trouva monter, en l'année 1725, au nombre de treize-cent et soixante personnes. On avoit déjà fait, dans ce temple, des galeries tout-à-l'entour, mais il se trouvoit toujours trop petit, et il y avoit déjà quelques années que l'on parloit de l'agrandir; on avoit même déjà tenu diverses assemblées à cette fin, sans avoir rien obtenu, à cause de divers obstacles qui se présentoient.

Enfin, le neuvième jour du mois de janvier de l'année susdite, le Conseil des Douze étant assemblé, pour l'examen des comptes des gouverneurs, ayant mûrement remis cette affaire en considération, prit la résolution déterminée de travailler à cet agrandissement.

Les membres de ce Conseil étoient les sieurs :

David Lecoultre, juge, résidant au Sentier;

Jaques Meylan, assesseur, à l'orient de l'Orbe;

Eg<sup>e</sup>. David Meylan, régent d'école, au Sentier;

David Meylan, assesseur, au Campo;

Joseph Reymond, dit grand-Joseph;

Pierre Meylan, dit Perroud, officier;

Bastian Meylan, au Solliat;

Joseph Meylan, à l'orient de l'Orbe;

Abraham Aubert , derrière la côte ;  
 Abel Golay, assesseur , au bas du Chenit ;  
 Daniel Nicole , assesseur , sur le Crêt ;  
 Daniel Golay, l'aîné , vers chez les Pignet ;  
 Eg<sup>o</sup>. Jaques Meylan , secrétaire , au Sentier.

Ces conseillers , aidés de quelques membres du grand-Conseil , avoient conduit avec tant d'économie les revenus de la commune qu'ils l'avoient tirée du pitoyable état où on l'avoit vue réduite, au point que, par leurs soins et bonne conduite , soutenue de la bénédiction de Dieu , cette commune se trouva , en la susdite année , totalement affranchie de ses dettes , après avoir , de plus , commencé un petit fonds et fait l'épargne nécessaire pour l'agrandissement du temple.

Quoique , comme on l'a dit , on eût pris la résolution d'agrandir ce temple , l'on n'étoit , cependant , pas encore d'accord sur la manière de le faire. Il se tint , durant le cours de cette année , quelques assemblées à ce sujet , sans pouvoir rien conclure , d'autant que le projet étoit toujours , alors , de conserver le vieux temple en l'agrandissant ; mais on ne voyoit pas le moyen d'en venir à bout , parce qu'on étoit gêné par le terrain et le chemin qui le joignoit , tellement qu'on fut sur le point d'abandonner l'entreprise et que cette année s'écoula sans rien préparer , si ce n'est quelques billons , pour l'exécution de ce projet.

On avoit , cependant , envoyé à Berne le sieur Joseph Meylan , demeurant près des Moulins , qui étoit gouverneur cette année , pour présenter une très-humble requête à LL. EE. , aux fins d'obtenir la permission de bâtir , avec quelques secours , et , en particulier , une cloche d'une grosseur à pouvoir être entendue dans toute la paroisse.

LL. EE. eurent la bonté d'accorder cette permission , avec le don d'une cloche de quinze quintaux et cent écus

blancs, en argent. Le susdit gouverneur rapporta au Conseil cette agréable nouvelle , huit jours après Pâques.

Les lettres souveraines du dit octroi parvinrent quelques jours après , mais elles causèrent beaucoup de surprise et une grande mortification , puisqu'elles portoient qu'il falloit porter à Berne la cloche que la commune avoit, pour avoir celle de quinze quintaux....

Ce n'étoit pas l'intention de LL. EE. , mais ce fut une équivoque, qui se fit à la Chancellerie, dont voici l'occasion : La commune du Lieu devoit mener à Berne sa cloche , qui étoit cassée , pour être refondue et augmentée jusqu'à quinze quintaux , soit au même poids que celle qui avoit été accordée à la commune du Chenit, et celle-ci reçut l'ordre qui concernoit celle du Lieu , aussi fut-elle long-tems en perplexité pour savoir s'il faudroit mener la petite cloche à Berne , pour en avoir une autre , comme portoient les dites lettres , ou si l'on en auroit encore une avec celle qu'on avoit déjà , ainsi que le dit gouverneur affirmoit qu'il lui avoit été rapporté en Chambre-économique.

Enfin , le sieur Jaques Lecoultre , lieutenant de la compagnie des restans, étant allé à Berne, pour d'autres affaires, débrouilla l'équivoque, en suppliant LL. EE. de laisser à la commune la cloche qu'elle avoit , et de donner celle qui avoit été octroyée. Il fut ordonné , tout de suite, au magnifique seigneur intendant des fonderies , monsieur le colonel de Würstembergner, de la faire mouler le plus tôt possible, ce qui pourtant ne fut exécuté qu'en 1728 , et , au lieu de quinze quintaux, le dit seigneur la fit faire de dix-sept. Pendant cet intervalle , on pria de nouveau LL. EE. de faire monter la dite cloche, ce qui fut encore gracieusement accordé, et même elles l'envoyèrent franco à Yverdon , avec son bois et ses ferrures ; le tout y arriva le 21 juin de l'an-

née 1728 , et les cent écus blancs furent livrés par le seigneur baillif de Romainmôtier.

Cet octroi de LL. EE. détermina enfin à bâtir ; il ne s'agissoit plus que d'être d'accord sur la manière de le faire : les uns étoient du sentiment de faire des appendices au vieux temple, des côtés d'orient et d'occident ; d'autres vouloient qu'on l'agrandît du côté de bise, et les autres, qui étoient en plus petit nombre, mais les plus sensés, vouloient que l'on abattît le vieux temple, et que l'on en construisît un nouveau, d'une forme et grandeur convenables. Ce dernier parti fut combattu d'une manière étrange, jusques-là qu'il se trouva des personnes assez téméraires que d'envoyer une lettre anonyme à LL. EE., pour empêcher ce projet. Cette lettre fut estimée ce qu'elle valoit, et renvoyée à la commune, avec ordre de tâcher d'en découvrir les auteurs, pour les châtier ; ainsi, elle ne leur apporta que la confusion secrète, d'avoir eu l'audace de l'envoyer.

Enfin, on députa, de tous les quartiers de la commune, tant du conseil que de la généralité, les personnes que l'on crut les plus entendues, pour examiner la chose, et prendre une résolution définitive. Il fut décidé qu'on abattroit le vieux temple, et que l'on en construirait, à la même place, un nouveau, deux fois plus grand ; mais, les gouverneurs qui furent établis quelque-tems après, d'intelligence avec quelques-uns de ceux qui pensoient le mieux, lui en donnèrent, à l'insu du conseil et du public, au-delà des trois-quarts, ce qui ne fut reconnu qu'après que les fondemens furent posés, et qui causa quelques murmures. Cependant, il en est résulté un grand avantage, puisqu'aujourd'hui il n'y a pas trop de place.

Les choses étant ainsi réglées, le conseil établit, au commencement de l'année 1726, pour gouverneurs, les sieurs Daniel Nicole, assesseur, qui avoit déjà été gouverneur en

1716, et Abraham Meylan, son beau-frère, fils du sieur Jacques Meylan, assesseur, lesquels on crut les plus propres à exécuter ce qui étoit requis pour cette entreprise, et qui, ayant accepté cet emploi, ne songèrent plus qu'à s'en acquitter avec soin.

Le sieur Jacques-David, fils du sieur juge Lecoultre, donna un plan du nouveau temple et du clocher, tel qu'il est, et, comme c'étoit un homme intelligent et fort ingénieux, pour ce tems-là, on lui donna à tâche la charpente de ce bâtiment, en lui joignant les sieurs Abraham et Siméon Meylan, de delà le Brassus. Plusieurs personnes auroient voulu s'y opposer, parce que ces ouvriers n'avoient jamais construit de ces sortes de charpentes; cependant, il en résulta un avantage pour la commune, parce qu'ils réussirent bien, et exécutèrent cet ouvrage beaucoup plus-tôt et à meilleur compte que n'auroient fait des étrangers. Ayant donc travaillé fort assiduellement et au contentement du Conseil, il leur donna, en sus, six écus blancs de récompense.

On avoit demandé au seigneur baillif des plantes de bois pour cette ramure et assortiments nécessaires; on en eut jusqu'à passé deux-cents, dont il fallut payer les droits; on en prit aussi quantité à la côte de Pré-Rodet et un bon nombre aux Chaumilles. Les piliers du clocher furent coupés au bois du Carre et traînés, le sixième jour du mois d'avril, sur la neige, qui portoit les chevaux, dont il y avoit le nombre de six, par chaque pièce. On avoit commencé à couper le marinage le 23 mars, et il fut presque tout sur la place le dit jour, sixième avril.

On ne sauroit décrire le zèle et la diligence que les communiens firent paraître pour cet ouvrage, pendant toute l'année; plusieurs particuliers, qui avoient déjà fait gratis des vingtaines de journées d'homme et de cheval, ne refusoient pas d'en faire encore davantage, lorsqu'on les de-

mandoit ; il n'y eut ni murmure , ni rébellion , et chacun s'employoit à faire ce qui lui étoit commandé avec plaisir et bon cœur ; la manière douce et prudente de ceux qui commandoient y contribua beaucoup : on ne chagrinoit personne et ceux qui n'auroient pu , sans se déranger , faire des journées , dans les jours où ils en recevoient l'ordre , pouvoient renvoyer et revenir un autre jour. On supporta les pauvres , et ceux qui n'avoient pas de chevaux étoient employés à d'autres ouvrages ; ils furent , cependant , tous obligés de payer quelques journées de cheval , chacun proportionnellement à ses facultés.

On donna la tâche de la maçonnerie à des maçons neuchâtelois , du mont de Buttes , qui étoient : le nommé David Juvet , et quatre de ses frères , avec plusieurs de leurs enfans et domestiques , pour le prix de trente-cinq batz la toise de muraille , et de trois batz et demi par pied de taille. On fit aussi creuser les fondemens à la tâche , ce qui fut un ouvrage assez difficile , parce qu'il fallut déterrer les morts , sortir leurs ossemens et creuser de la largeur de sept pieds et de la profondeur de neuf , pour pouvoir les rendre solides , et il fallut même piloter du côté de l'éperon du midi. Ceux qui creusoient étoient suivis des maçons , le plus près que possible , parce que la terre s'ébouloït et retomboït dans le fossé. On ne pouvoit trouver assez de place pour contenir les pierres que les communiens amenoient , avec des chars et des traîneaux , depuis la côte , et d'une prodigieuse grosseur , et l'on peut dire , sans exagérer , que , de ces deux côtés , d'orient et midi , il y a à peu près autant de muraille dans la terre qu'il en paroît dehors. Il y avoit journellement trente à quarante hommes qui tiroient les pierres de maçonnerie et s'aïdoient à charger les chars , qui étoient à l'ordinaire au nombre de dix , ou environ ; ils faisoient chacun vingt-trois à vingt-quatre voyages par jour ; d'autres amenoient des an-

celles, des lambris, du sable.....; d'autres s'aideroient à décharger les chars, pour qu'ils ne fussent pas arrêtés; en un mot : tout fourmilloit de monde qui travailloit avec un accord semblable à celui des abeilles. Il n'y eut, pendant ces travaux, aucun chagrin, ni démêlé; au contraire, on voyoit, de tous côtés, régner le plaisir et la joie, et tout s'exécuta si bien que rien ne manqua sur place dès que l'ouvrage fut commencé, et que le succès fut beaucoup plus heureux qu'on n'auroit pu l'espérer.

Lorsqu'on eut élevé les murailles à une certaine hauteur, il fallut abattre la ramure du vieux temple, ce qui fut fait, le dix-septième jour du mois de juin, avec bien de la peine et du danger, et aussi au grand regret de plusieurs personnes. On y avoit prêché jusqu'alors, et on prêcha toujours dans ses murailles, à l'exception de deux dimanches, où l'on fut obligé de s'assembler dans la grange du sieur Abraham Reymond, du Sentier.

On leva la ramure du nouveau temple les 22, 23 et 24 juillet. On y invita, de toutes les familles, une personne et on leur donna à manger du pain et du fromage, et du vin à chacun honnêtement et en petite quantité; les conseillers des douze et les charpentiers mangèrent ensemble, à part. Et, le 25 juillet, jour de Saint-Jaques, la petite cloche, qu'on venoit de remonter sur le clocher de ce nouveau bâtiment, se fit entendre. Le peuple, qui s'étoit assemblé à l'église au son du tambour pendant qu'elle avoit été dépendue, bénissoit Dieu de ce qu'on avoit si bien réussi, et en répandoit des larmes de joie. En effet, l'on avoit été favorisé du Seigneur d'une manière particulière, tant par le beau tems que parce qu'il n'arriva à personne aucun accident fâcheux, ce qui animoit de plus en plus le courage des conducteurs et des ouvriers.

Ce temple étant lambrissé, on le fit couvrir par des cou-

vreurs de Foncine, en Bourgogne, nommés Pierre et Claude Fumée, pour le prix de vingt-quatre écus blancs; la chape fut couverte, dans la suite, par le nommé Pierre Goy, de la Combe au Moussillon (Moucheron). On y employa, en tout, environ cent-cinquante milliers d'ancelles, et les charpentiers, avec d'autres personnes, posèrent l'aiguille, le pomeau et le ferblanc à l'entour de la dite aiguille; ils firent aussi la voûte, à la journée, avec des ouvriers qu'on leur donna pour les aider; les communiers fournirent chacun deux lambris pour la faire, et aussi chacun deux baudrons pour le plancher, que les mêmes charpentiers firent aussi, conjointement avec des communiers. Les bancs, tant des hommes que des femmes, furent faits par les communiers; ceux qui étoient moyennés en faisoient un par ménage; d'autres se réunissoient en deux ou trois ménages, pour en faire un; la commune ne fournit que les cloux nécessaires.

Les fenêtres avoient été faites et posées par maître Nicolas Bonzon, menuisier de Romainmôtier, qui en avoit pris la tâche pour le prix de cinquante-deux écus blancs et cinq batz. Tout fut ainsi fait et achevé pour la communion de Noël de la dite année 1726, à l'exception de la chaire, du plancher sur la voûte et de quelques ouvrages au clocher; la chaire fut faite ensuite, par un menuisier d'Arnay, pour le prix de cent florins, et le reste fut achevé en 1728, lorsque la grosse cloche fut pendue.

On déboursa, pour la construction de ce temple, la somme d'environ huit-mille florins, non compris la dite chaire, ni ce qu'il en coûta, en 1728, tant pour pendre la cloche que pour quelques autres articles. Les journées seules que les communiers firent gratis, pour cette bâtisse, en les évaluant à un prix raisonnable, se seroient montées environ à la même somme.

On demanda quelques contributions volontaires aux pos-

sesseurs des montagnes de rière la commune ; la plupart n'en firent point. La commune de Bursins donna vingt-cinq florins ; madame la baronne de La Sarraz un sac de mècle ; monsieur Hollard , pour le Croset , un écu blanc ; messieurs de la ville de Morges trente florins , deux sacs de bled et demi-char de vin. On s'engagea , en reconnoissance , de laisser mettre à un banc les armes de la dite ville , lequel doit servir pour leurs députés , quand ils viennent à leurs montagnes , sans que leurs fermiers et domestiques puissent s'en prévaloir ; le tout , à forme d'un billet qu'on fit à ce sujet , dont chaque partie reçut un double.

Tous les particuliers qui habitoient hors de la commune ne firent ni journées , ni contributions , à l'exception de Jacques Meylan , demeurant à Bérole , qui donna un écu blanc , et David et Daniel Reymond , demeurant rière Genève , qui donnèrent deux écus blancs et demi.

Les susdits gouverneurs , Daniel Nicole et Abraham Meylan , ayant rendu leurs comptes , au mois de janvier 1727 , se trouvèrent encore redevables à la commune de la somme d'environ six-cents florins , après avoir donné à chaque communier trois batz , au nouvel an , sans cependant avoir rien emprunté de personne. Ils furent remerciés par le Conseil , et il leur donna , en récompense de leurs peines , à chacun une place dans la dite église , au premier banc à main gauche de la chaire , au bout de la grande allée.

Il semblera que les particuliers qui avoient fait de si fortes corvées en devoient être accablés , mais ils convinrent tous qu'ils n'en étoient en rien reculés , et ils ne pouvoient assez exprimer leur contentement et leur satisfaction de l'aissance et de la commodité qu'on s'étoit procurées en bâtissant , et de ce qu'on avoit réussi mieux et à moins de frais qu'on ne s'y étoit attendu.

Ce temple fut vu et examiné par le magnifique seigneur

baillif de Romainmôtier et par monsieur Martin , architecte de LL. EE. , qui firent paroître leur satisfaction tant sur la forme qui lui avoit été donnée que sur la manière dont il avoit été construit.

Les étrangers y venoient en foule, tous les dimanches, surtout dès qu'on y eut introduit le chant des Psaumes, avec les trompettes. Ce fut le jour de Pentecôte de cette année 1727 qu'on commença à s'en servir , et ce fut les nommés David , Abraham, Joseph et Nicolas-Daniel, tous quatre, fils du sieur Abraham Meylan , gouverneur en 1726 , qui en firent l'essai. Ces jeunes-gens , qui savoient chanter en quatre parties, apprirent à jouer de la trompette avec des Allemands, et en très-peu de tems, sans qu'il en coutât à la commune autre chose que les quatre trompettes, qu'elle acheta, à Berne, au mois de juillet 1727. On s'étoit servi jusqu'alors de trompettes empruntées.

Ce seroit ici le lieu de parler de la dédicace de ce temple ; mais, comme il ne s'en fit point, cela me dispensera d'en faire le récit. Monsieur Bridel , pour lors ministre au Chenit, ne trouva pas qu'il fût nécessaire de faire la dédicace d'un temple situé à la place même de celui qui existoit auparavant , et où l'on avoit constamment prêché , excepté deux fois ; le peuple, cependant, s'y attendoit, surtout lorsque le bâtiment fut entièrement fini. Le Conseil , qui n'ignoroit pas que le dit monsieur le pasteur n'inclinoit pas à faire cette dédicace , ne crut pas devoir la lui demander , puisqu'il lui paroissoit qu'il devoit la faire de son propre mouvement ; d'ailleurs, on ne regardoit pas cette cérémonie comme absolument nécessaire.

Il arriva cependant que monsieur Agassiz , qui avoit été pasteur au Chenit, au commencement du siècle, y étant venu pour quelques affaires, fut appelé à y prêcher , le 21 novembre 1728 ; et, comme c'étoit un homme de grands talens , il

choisit un texte relatif aux circonstances, et, en l'expliquant, il en fit l'application au nouveau temple et aux trompettes, en sorte que ce sermon fut considéré comme une très-belle dédicace; il en fut remercié par le Conseil, qui même lui fit une honnêteté à ce sujet. Le texte qu'il choisit est contenu au chapitre huitième du premier livre des Rois, verset dix-huit : « Mais l'Eternel dit à David, mon père : quant à ce » que tu as eu au cœur de bâtir une maison à mon nom, tu » as bien fait d'avoir eu cela au cœur. » « *Vous avez bien » fait, etc.* »

Les galeries du côté du vent du dit temple furent faites en l'année 1735, et, en même tems, on couvrit les piliers avec des planches; le tout coûta environ sept-cents florins.

L'horloge fut faite et posée, en l'année 1737, par les frères Moïse et Isaac Golay, ce qui causa quelque changement dans la disposition du clocher : on fit des planchers au-dessus et au-dessous des cloches, qui furent réhaussées; tout cela coûta à la commune environ douze-cents florins.

Ici finissent les mémoires de feu mon père, qui étoit gouverneur, pour la troisième fois, la dite année 1737.

J'ajouterai encore deux mots concernant ce temple, pour ne pas y revenir dans la suite; après quoi, je reprendrai l'ordre des dates précédentes.

En l'année 1749, la pyramide qui portoit l'aiguille du clocher fut brisée et abattue d'un coup de vent, qui jeta tout le débris dans le champ de la cure; on fit venir un maître ferblantier, résidant à Echallens, pour la rétablir; les frais occasionnés par cette réparation coûtèrent environ quinze-cents florins.

Dès-lors, on a fait quelques autres petites réparations à ce temple, et l'on a été obligé d'augmenter le nombre des bancs, vu l'accroissement successif de la population, et il a été reconvert à neuf, en l'année 1763, pour la première fois depuis son établissement.